

## La 4<sup>ème</sup> révolution industrielle amplifiera le fossé numérique

### Position d'Alliance Sud

#### Sur la 11<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC Buenos Aires, 10 – 13 décembre 2017

#### L'essentiel en un coup d'œil

Les principaux sujets de la 11<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'OMC devraient être les suivants :

- **Libéralisation du commerce électronique:** les positions sont très polarisées. Si compromis il y a, ce sera probablement sur des sujets très techniques et d'apparence anodine comme les signatures et les paiements électroniques. Mais à terme les Etats-Unis veulent autoriser notamment le mouvement transfrontalier des données et interdire l'obligation de stocker les données dans le pays, comme déjà proposé dans TTP, TTIP et TISA. La Suisse souhaite qu'un groupe de négociation sur le commerce électronique soit créé à Buenos Aires. Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociation sur ce sujet à Buenos Aires, ni d'accord plurilatéral, car cela donnerait un pouvoir encore plus exorbitant aux géants high tech et creuserait encore davantage le fossé numérique.
- **Disciplines des réglementations intérieures dans le commerce de services.** Proposées par un groupe de 22 pays, dont la Suisse. Ces règles n'ajoutent quasiment aucune obligation nouvelle aux pays industrialisés, surtout à la Suisse qui les applique de longue date – le principal problème étant cependant qu'elles ne prévoient pas d'exception pour le service public et qu'elles donnent aux entreprises étrangères le droit de commenter à l'avance tout projet de loi et de règlement. En revanche, les pays en développement (PED) les refusent car elles les empêcheraient de faire de nouvelles expériences réglementaires. Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociations sur ce sujet à Buenos Aires, ni d'accord plurilatéral.
- **Agriculture : réduction des soutiens internes ayant un effet de réduction sur les échanges :** Pour Alliance Sud, la Suisse doit s'engager pour un résultat de négociation qui contribue à une réduction substantielle des soutiens internes ayant un effet de réduction sur les échanges (boîte orange) – allant jusqu'à une suppression totale. Ces soutiens soumettent les producteurs agricoles des PED à une forte pression sur les prix qui va à l'encontre de leurs efforts de développement.
- **Agriculture : programme de stockage permanent pour la sécurité alimentaire.** Il s'agit de trouver une solution permanente à la clause de paix adoptée en 2013 à Bali pour permettre aux PED de créer des stocks de céréales et de les revendre à des prix subventionnés. La Suisse n'a pas vraiment d'intérêts dans cette affaire. Elle soutient une solution permanente, pourvu qu'elle n'ait pas d'effet sur les échanges internationaux. Pour Alliance Sud, il faut trouver une solution permanente.
- **Facilitation des investissements :** proposée par la Chine, le Brésil, la Russie, avec le soutien de quelques pays en développement et industrialisés, dont la Suisse. Mais

la plupart des PED s'y opposent tant que le cycle de Doha n'est pas terminé. Pour Alliance Sud il ne doit pas y avoir de négociations sur ce sujet à Buenos Aires.

- **Discipline des subventions aux pêcheries.** Ce dossier ne concerne pas directement la Suisse - qui le soutient par ailleurs - mais il est très important pour les PED qui subissent une concurrence déloyale de la part des bateaux de pêche subventionnés des pays industrialisés. Pour Alliance Sud il faut supprimer les subventions qui incitent à la surpêche et constituent une concurrence déloyale pour les petits pêcheurs.

## **Introduction**

Les négociations en vue de la 11<sup>ème</sup> conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernent de près la Suisse. Les mega accords commerciaux (TISA [accord étendu sur le commerce des services] et TTIP [partenariat transatlantique EU – USA]) étant au point mort (le TPP [partenariat trans-pacifique] vient d'être signé à 11 pays, sans les Etats-Unis), les pays industrialisés (dont la Suisse) - ralliant à leur cause quelques PED - se tournent vers l'OMC pour libéraliser internet et faire avancer les « nouveaux sujets » du 21<sup>ème</sup> siècle. Ce d'autant plus que la déclaration finale de la conférence ministérielle de Nairobi (2015) était très ambiguë sur les « nouveaux sujets », certains membres s'étant déclarés prêts à en discuter, d'autres pas. La situation n'est pas devenue plus claire depuis lors, bien au contraire...

Les sujets indiqués ci-dessous sont sur la table, mais les négociations ne vont pas forcément aboutir à Buenos Aires car les divisions entre les membres sont profondes – les Etats-Unis ont même affirmé qu'ils ne voulaient aucun résultat ! De surcroît, comme les positions risquent de changer jusqu'à la dernière minute, il est difficile de dresser un état des lieux précis à l'avance.

Malgré cela, il convient d'analyser ces sujets car les Etats qui les proposent ont déjà annoncé que, faute d'accord, ils poursuivraient les négociations dans le cadre plurilatéral (c'est-à-dire à quelques pays triés sur le volet). Il y a déjà eu un précédent: TISA, l'accord étendu sur le commerce de services, a été lancé après l'échec de la ministérielle de 2011 à Genève.

Il faut remarquer que la conclusion du cycle de Doha, demandée avec insistance par la plupart des PED, n'apparaît plus nulle part...

## **Libéralisation du commerce électronique :**

La libéralisation du commerce électronique avance masquée. Officiellement, seuls des sujets techniques et d'apparence anodine pourraient être négociés à Buenos Aires, mais à terme c'est la régulation et la prise de pouvoir des géants high tech qui est en jeu.

Depuis 18 mois, plusieurs membres, notamment les Etats-Unis, l'UE et le Japon ont présenté dans des « non papiers » leur vision de la libéralisation du commerce électronique. L'Inde, le Groupe africain et les Pays les moins avancés (PMA) s'opposent à toute négociation sur ce sujet, du moins tant que le cycle de Doha n'est pas terminé.

Avant le début la conférence, les positions des membres sont très éloignées : certains veulent négocier des règles contraignantes pour de nombreux aspects du commerce électronique, d'autres refusent. L'UE propose de créer un groupe de négociation (« working group on e-commerce »), sans spécifier sur quoi. La Suisse soutient cette proposition et

souhaite même qu'une décision soit prise à la ministérielle.

S'il y a un compromis, ce sera probablement un appel à échanger les bonnes pratiques en matière de facilitation du commerce (comme la création de zones franches et d'entrepôts douaniers), la promotion du commerce informatisé et la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation du commerce ; une approche plus coordonnée sur les signatures et les paiements électroniques, l'authentification et les contrats et des mesures pour augmenter la transparence et promouvoir le développement et la coopération.

Mais tôt ou tard, les négociations sur le commerce électronique vont dépasser ce stade relativement anodin – que ce soit à l'OMC ou dans un accord plurilatéral, comme certains membres l'ont déjà laissé entendre.

Bien que ne faisant pas l'objet de négociations dans la phase actuelle, le « non paper » des Etats-Unis<sup>1</sup> présente clairement leur vision. Son but est d'accroître encore davantage le pouvoir déjà exorbitant des géants technologiques qui dominent le monde (Amazon, Apple, Google, Facebook, Microsoft, etc.) et qui sont tous américains (à l'exception notable du chinois Ali Baba). Il ressemble en tout point au chapitre sur le commerce électronique qu'ils avaient proposé dans TPP, TTIP et TISA. Il prévoit notamment de :

- Interdire les taxes à la douane sur les produits digitaux (musique, vidéos, software et jeux).

Commentaire : Sur ce point on peut se demander quel jeu a joué la Suisse... Depuis la ministérielle de Doha en 2001 jusqu'à celle de Nairobi, en 2015, la Suisse avait, avec d'autres pays, et avec succès, limité sa demande à un moratoire de deux ans sur les taxes à la douane, de nature plutôt politique. Cette stratégie s'est révélée payante. Or, en 2017, la Suisse est passée à une position extrême, exigeant avec les Etats-Unis et d'autres, une interdiction définitive de toute taxe sur les communications électroniques. Elle a essuyé une déconfiture cuisante. La proposition avait déjà dû être retirée des discussions peu après l'été 2017, n'ayant rien provoqué d'autre qu'une levée de boucliers des autres membres. Pourquoi ce revirement de position hasardeux ? Mystère. Sur la base de quel mandat ? La question est ouverte. Pour défendre quels intérêts à l'exportation dans un secteur où l'économie suisse n'est guère présente ? On est en droit de se le demander.

- Autoriser le mouvement transfrontalier des données et interdire l'obligation de stocker les données dans le pays.

Commentaire<sup>2</sup> : Les données sont devenues l'une des principales richesses des Etats. Elles sont même la « matière première de l'économie digitale ». L'accès aux données et leur contrôle génèrent des revenus considérables pour tous ceux qui les recueillent et les analysent. Avec cette proposition, les Etats ne pourraient plus réclamer que les données restent à l'intérieur de leurs frontières, mais ils devraient les céder sans compensation aux multinationales (américaines). Les données personnelles (par ex médicales, bancaires, etc), de sécurité nationale, militaires et du renseignement pourraient être déplacées partout dans le monde, sans entraves. Cela pose de graves questions en termes de souveraineté et sécurité nationale et de

<sup>1</sup> <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/JOBS/GC/94.pdf>

<sup>2</sup> Cf. aussi Uni Global Union, *Discussions inquiétantes à l'OMC, le fossé numérique risque de se creuser*, Nyon, 5 mai 2017

protection de la sphère privée.

Business Europe, le lobby des industries européennes, ne s'y est pas trompé. Dans une lettre adressée à la Commission européenne le 30 octobre 2017<sup>3</sup>, il soutient le mouvement transfrontalier des données et l'interdiction de l'obligation de les stocker dans le pays, en vue notamment de la ministérielle de Buenos Aires. Il regrette l'absence de position commune de l'UE sur ce sujet – et qui avait été l'une des raisons de l'échec des négociations de TISA en décembre 2016.

- Interdiction de l'obligation d'avoir une présence locale (bureau, succursale, société).  
Commentaire : Si un fournisseur étranger n'est pas physiquement présent dans un pays, comment son service sera-t-il réglementé ? Et taxé ? En cas de litige, les clients devront probablement poursuivre l'entreprise délocalisée devant les tribunaux des USA ou de l'UE, principaux lieux de stockage des données. Cela est coûteux et long et primera sur les institutions nationales. Comme le fait remarquer le syndicat international Uni Global Union, le fournisseur de services étranger pourra déployer du personnel selon le mode 4 de l'Accord général sur le commerce de services (AGCS) de l'OMC, donc ce n'est pas le droit du travail du pays hôte qui s'appliquera, mais celui du pays d'origine de la multinationale, avec le risque de dumping salarial que cela implique (on l'a vu avec la polémique sur les travailleurs détachés au sein de l'UE). Le nombre de travailleurs sous contrat va augmenter, au détriment des travailleurs salariés, ce qui va accentuer encore « l'ubérisation » et précarisation de l'économie. Les entreprises nationales vont être mises sous pression par la concurrence de ces géants étrangers et elles vont devoir baisser les coûts. Les exigences de contenu local à la télévision, à la radio, au cinéma et à la télé vont disparaître.
- Interdiction de l'obligation de transférer la technologie, même pour les PMA.  
Commentaire : C'est l'une des exigences traditionnelles des PED pour surmonter la fracture numérique. Jusqu'à présent, ils ont le plus souvent consenti à des investissements étrangers à condition que l'investisseur aide les prestataires locaux à mettre à niveau leur technologie, qu'il s'engage à acheter une partie des pièces détachées auprès de fournisseurs locaux, etc. Pourtant, selon l'UIT, plus de la moitié de la population mondiale n'utilise pas internet, dont 75% en Afrique. Le fossé numérique se creuserait encore plus !
- Interdiction de l'obligation de dévoiler le code source, même à une autorité de régulation.  
Commentaire : C'est du renforcement de la protection de la propriété intellectuelle (TRIPS +) pour tous les membres de l'OMC, y compris les PMA. Cela pose des problèmes de sécurité nationale, de protection de la sphère privée et empêche une fois de plus le transfert de technologies
- « Prior comment » : les multinationales étrangères auraient le droit de commenter à l'avance tout projet de loi et de règlement pour assurer la « transparence », dans l'idée d'une sorte de cohérence réglementaire.
- Enlever les barrières non tarifaires telles que les barrières administratives.

---

<sup>3</sup> <http://www.bilaterals.org/IMG/pdf/businessseurope-letter.pdf>

Comme le faisait remarquer Abdoullah Cissé, professeur de droit et avocat au barreau du Sénégal, lors d'une réunion sur le e-commerce organisée par la CNUCED à Genève :

*« Beaucoup d'Etats africains n'ont pas de lois sur la protection des données, le commerce électronique et la cyber criminalité. Les conséquences sont néfastes car la fracture numérique se creuse et se banalise. On finit par oublier les déconnectés. Cela se traduit par une insuffisance des entreprises africaines dans la chaîne de valeur des entreprises numériques. (...) Leur souveraineté numérique est menacée: la plupart des Etats africains ne sont plus responsables de rien chez eux, le monde fonctionne avec des données, ils n'ont pas de cloud, ne gèrent pas leur data centre, n'ont pas la possibilité de produire des données statistiques, les registres du commerce ne sont pas numérisés. Le patrimoine culturel est pillé parce qu'il n'y pas de données statistiques. Les PME et les PMI sont basées en Afrique, mais elles travaillent pour des sociétés du Nord. (...) Quant à la protection des données en Afrique - open data, big data, données personnelles - il n'y a aucune réglementations dans nos Etats. Pas de cloud souverain et la plupart des Etats ignorent le débat sur la block chain. Beaucoup d'Etats sont guettés par la cyber colonisation car lorsqu'on n'a pas de souveraineté sur les données, c'est la même situation qu'il y a quelques siècles lorsque le gouvernement tombait entre les mains des esclavagistes ! »*

La Suisse est favorable aux propositions sur la libéralisation du commerce électronique. L'Inde, l'Afrique du Sud, le Groupe africain, les PMA et d'autres PED sont contre. Le clivage paraît tellement béant qu'il n'y aura probablement pas de résultat à Buenos Aires, mais les Etats favorables (dont la Suisse) pourraient lancer des négociations plurilatérales tout de suite après la conférence. Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociations sur le commerce électronique à Buenos Aires (ni de négociations plurilatérales).

### **Discipline des réglementations intérieures (domestic regulations) dans le commerce de services.**

Il y a des années, les membres de l'OMC ont décidé de développer toute discipline « nécessaire » dans les réglementations intérieures sur les services, mais la plupart des PED doutent que celles-ci soient vraiment « nécessaires ». Le sujet est en suspens à l'OMC, mais en 2017 une vingtaine de membres, dont la Suisse, ont fait des propositions pour aboutir à des règles contraignantes d'ici la ministérielle de Buenos Aires<sup>4</sup>. Parmi ces membres il n'y a aucun grand pays, à part l'UE. En cas d'échec, ils pourraient lancer des négociations plurilatérales. La Chine se dit prête à discuter ces propositions. L'Inde (qui avait présenté une proposition sur la facilitation du commerce de services) et le Bangladesh, entre autres, disent qu'un résultat ne peut être atteint qu'après Buenos Aires. Les pays africains, dont l'Afrique du Sud, les PMA et quelques pays sud-américains sont contre tout résultat en la matière.

De fait, ces règles n'ajoutent quasiment aucune obligation nouvelle aux pays industrialisés, surtout à la Suisse qui les applique de longue date – à quelques exceptions près. Mais le point le plus problématique est que, faute de contenir une exemption sur le service public, elles s'appliquent à tous les secteurs de services publics, sans tenir compte de leur particularité et des politiques suivies en la matière. Et qu'elles donnent aux entreprises étrangères le droit de commenter à l'avance tout projet de loi et de règlement.

---

<sup>4</sup> UE, Argentine, Australie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Hong Kong, Islande, Israël, Japon, Kazakhstan, Corée du Sud, Liechtenstein, Mexique, Moldavie, Nouvelle Zélande, Norvège, Pérou, Suisse, Taiwan, Turquie, Uruguay

En revanche, les PED et les PMA insistent que leur priorité est le volet développement de Doha et, au plan interne, le développement économique – ce que ces disciplines restreindraient. Ils sont dans une phase où ils doivent encore pouvoir faire de nouvelles expériences réglementaires et rendre leurs prestataires de services compétitifs au plan international avant d'introduire ces règles.

Les disciplines proposées visent à s'assurer que trois types de réglementations intérieures remplissent des critères vagues et illimités qui réduiraient drastiquement la souveraineté des Etats. Ces réglementations sont les suivantes<sup>5</sup> :

- Les prescriptions et procédures en matière de qualification pour les fournisseurs de services professionnels. Ex : les diplômes nécessaires pour ouvrir un cabinet médical et la façon de les obtenir
- Les prescriptions et procédures en matière de licence pour les entreprises. Ex : le capital qu'une banque doit posséder, ou l'obligation d'effectuer une étude d'impact environnemental avant d'opérer une mine
- Les normes techniques : ce sont les normes qui doivent être respectées une fois qu'un individu a obtenu une qualification et/ou une entreprise une licence. Par ex : combien propre l'eau doit être pour être fournie par une entreprise ; les procédures de sécurité dans une centrale nucléaire etc.

Quelles sont les **principales disciplines** proposées pour ces réglementations intérieures ?

1. Les trois réglementations intérieures susmentionnées ne doivent pas être « plus restrictives que nécessaire » pour assurer la qualité du service, ce qui est très difficile à juger
2. Les trois réglementations intérieures susmentionnées doivent être « objectives », ce qui peut vouloir dire tout et n'importe quoi
3. Certaines propositions visent à réglementer les droits de licence que les gouvernements peuvent imposer. Par exemple, en proposant que les droits de licence soient « raisonnables » et « ne restreignent pas la fourniture du service ».
4. Les procédures doivent être « impartiales » dans l'administration des mesures.
5. Les licences doivent prendre effet sans retard injustifié (sous réserve de ses conditions).
6. S'y ajoute le droit pour toute multinationale étrangère de commenter tout projet de loi ou réglementation, au nom de la transparence.

Commentaire : Ceci veut dire qu'avant d'adopter toute nouvelle réglementation, un gouvernement devra la publier, l'expliquer, permettre aux multinationales étrangères de la commenter et tenir compte de leur commentaire. Le cas échéant, les entreprises étrangères devraient être consultées et le projet réglementaire éventuellement modifié avant d'être soumis au parlement, même en Suisse. « Pour qui régulons-nous ? s'est demandé le représentant d'un pays africain. C'est comme si nos pays étaient de petits protectorats ! Philip Morris a voulu tuer dans l'œuf le plan de la Grande Bretagne d'introduire le paquet neutre de cigarettes. En s'opposant aux

---

<sup>5</sup> Présentation de Sanya Reid Smith, de Third World Network, au Forum public de l'OMC 2017

réglementations, ils ont pu générer 18'000 commentaires. Cela montre l'influence des multinationales, pour ne pas parler de la charge administrative que cela impliquerait pour les Etats.... »

7. Test de nécessité: proposé notamment par la Suisse pour s'assurer que la réglementation intérieure « n'est pas plus restrictive que nécessaire pour assurer la qualité du service ».

Commentaire : Cela place le fardeau de la preuve sur le gouvernement, qui doit prouver qu'il a adopté la mesure la moins restrictive

Comme on le voit, les termes proposés sont ouverts, afin de garder la réglementation au minimum<sup>6</sup>. Donner à l'OMC la compétence de juger si une réglementation est « raisonnable », « objective », « transparente » et « pas plus restrictive que nécessaire pour assurer la qualité du service » et qu'un standard technique a été développé « par un processus ouvert et transparent » mettrait les intérêts des fournisseurs étrangers de services au-dessus des obligations des gouvernements de s'assurer que les services soient fournis dans l'intérêt public.

Ces disciplines restreindraient les règles que les gouvernements peuvent adopter, même si elles s'appliquent de la même façon aux entreprises étrangères et nationales. Elles s'appliqueraient même aux services intérieurs non commercialisés (comme la construction), et aux services commercialisés (comme les voyages aériens).

Probablement, elles s'appliqueraient seulement aux services libéralisés à l'OMC. Mais les propositions actuelles prévoient que les disciplines s'appliquent aux lois et réglementations *existantes* et aux nouvelles adoptées à l'avenir ! Cela veut dire que les Etats devraient passer en revue toutes les lois, mesures, réglementations etc et changer celles qui ne répondent pas aux règles de l'OMC.

Selon Michael Wamai, de la mission d'Ouganda auprès de l'OMC, qui s'exprimait au Forum public de l'OMC, « *L'exportation de services par les PMA a chuté de 14%, pour amener leur déficit commercial à 35 milliards USD. Les PMA sont donc des importateurs nets de services. Si nous acceptons ces disciplines, nous allons donner carte blanche aux exportateurs de services pour l'accès au marché (...). Le Groupe africain mise sur la transformation et l'industrialisation de l'Afrique. Nous pensons que ces disciplines seraient problématiques car elles entraîneraient une paralysie complète de nos administrations. Ce sont les ambassades étrangères dans nos pays qui dicteraient les règles ! Ces disciplines ne vous permettent pas de changer d'avis. Les gouvernements africains devraient revoir toutes les règles, aussi bien présentes que futures, qui touchent au commerce de services – lois, réglementations, décisions - pour s'assurer qu'elles sont en ligne avec les exigences d'objectivité, transparence, etc. et les modifier sinon. En Ouganda, cela signifierait passer en revue toutes ces règles depuis avant l'indépendance ! Ce n'est pas seulement extrêmement intrusif, mais coûteux et inutile.* »

L'UE et l'Australie notamment poussent pour ces propositions. La Suisse y est favorable. Beaucoup de pays en développement sont contre. Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociation sur les disciplines sur les réglementations intérieures à Buenos Aires (ni de négociations plurilatérales).

---

<sup>6</sup> Cf. la lettre de la société civile internationale (OWINFS) sur la ministérielle de Buenos Aires <http://notforsale.mayfirst.org/en/signon/11th-wto-ministerial-letter-global-civil-society-about-agenda-wto>

## **Agriculture : réduction des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges**

Elle concerne de près la Suisse, dont ces soutiens, pour l'instant autorisés par l'OMC à petite dose, sont très importants.

A l'OMC, les soutiens internes en agriculture sont autorisés, pourvu qu'ils n'aient pas d'effet de distorsion sur les échanges. L'OMC distingue entre trois types de soutiens, classés dans trois boîtes.

- La «boîte orange» contient toutes les mesures de soutien interne qui ont un effet de distorsion sur la production et le commerce car elles font augmenter la production – plus un paysan produit, plus il reçoit de subventions – et créent un effet de distorsion sur les échanges internationaux. Dans cette catégorie, seuls des soutiens minimes (« de minimis ») sont autorisés;
- La « boîte bleue », c'est la boîte orange assortie de conditions censées réduire les effets de distorsion (en demandant aux paysans de réduire la production) et actuellement elle ne contient pas de limites de dépenses;
- La « boîte verte » contient des subventions qui n'ont pas d'effet de distorsion sur le commerce ou qui causent une distorsion minimale. Il s'agit surtout de paiements directs, c'est-à-dire indépendants du niveau de production.

En 2013 (dernière année notifiée à l'OMC), la Suisse avait droit à 4'257 millions CHF de boîte orange et en avait utilisé « seulement » 2'556 millions CHF<sup>7</sup>. Il s'agit pour la plupart de paiements liés aux produits, directs ou pas, que la Confédération verse en fonction de l'étendue de la surface cultivée.

A l'heure actuelle, personne ne sait ce qui va être négocié à Buenos Aires.... La Chine et l'Inde demandent que l'UE, les Etats-Unis, la Suisse, le Canada, le Japon et la Norvège éliminent entièrement ces subventions (160 milliards USD en tout !) avant de faire eux-mêmes des concessions en agriculture. Les Etats-Unis veulent retirer aux PED, surtout l'Inde et la Chine, les flexibilités dont ils bénéficient pour soutenir les paysans pauvres notamment. Mais l'Inde demande une solution permanente au stockage public pour la sécurité alimentaire (cf. ci-dessous) avant de faire des concessions dans les soutiens internes en agriculture. Il s'agit donc essentiellement d'un bras de fer entre l'Inde et la Chine, d'un côté, et les Etats-Unis de l'autre, où la Suisse est prise entre deux feux.

Ces requêtes constituent une exigence maximale et le résultat final va se trouver quelque part entre supprimer entièrement la boîte orange et ne rien réduire du tout...

Cependant, la réduction des soutiens internes ayant un effet de distorsion sur les échanges est l'une des principales exigences des PED dans le cadre du Cycle de Doha, avec la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles. Cette dernière a été décidée lors de la ministérielle de Nairobi et concrètement elle n'a touché que la Suisse, la Norvège et le Canada, les autres pays industrialisés n'utilisant plus cet instrument spécifique, mais d'autres types de « soutien aux exportations » (crédits à l'exportation, entreprises d'Etat et aide alimentaire) qui n'ont été que très peu disciplinés à Nairobi car les Etats-Unis s'y opposaient.

---

7

[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE\\_Search/FE\\_S\\_S006.aspx?Query=\(%20@Symbol=%20g/ag/n/che/\\*\)&LanVraisemblage=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=(%20@Symbol=%20g/ag/n/che/*)&LanVraisemblage=ENGLISH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#) (notification du 10.08.2015 on domestic support)



Malheureusement, au lieu de supprimer entièrement les contributions de la Loi chocolatière (67,9 millions CHF par an), le Conseil fédéral (gouvernement fédéral suisse) a proposé de les remplacer par des paiements liés aux produits, versés aux producteurs de lait et de céréales panifiables, qui seront classées dans la boîte orange. La décision finale va être prise par le Parlement suisse en décembre 2017.

Pour Alliance Sud, la Suisse doit s'engager pour un résultat de négociation qui contribue à une réduction substantielle des soutiens internes ayant un effet de réduction sur les échanges – allant jusqu'à une suppression totale. Ces soutiens soumettent les producteurs agricoles des PED à une forte pression sur les prix qui va à l'encontre de leurs efforts de développement.

Au minimum, la Suisse devrait veiller à ce que les réductions prévues en 2008 soient enfin formellement adoptées. Dans le cadre du Cycle de Doha, 34 membres de l'OMC, dont la Suisse, se sont engagés à réduire leur mesure globale de soutien (boîte orange + d'autres éléments qui ne concernent pas la Suisse). En décembre 2008, des modalités de réduction ont été proposées<sup>8</sup>, mais jamais adoptées faute d'accord entre les membres. Cependant, elles continuent de constituer à ce jour une base solide de discussion. Pour la Suisse, ces modalités voudraient dire qu'elle devrait réduire sa boîte orange de 52,5% pour arriver à 2'022 millions CHF. Dans les faits, la Suisse n'aurait probablement pas à réduire ses soutiens internes de beaucoup, mais elle s'engagerait au moins à ne pas les augmenter.

Il faut remarquer que l'OMC est la seule enceinte susceptible de discipliner les subventions agricoles. Les accords de libre-échange réduisent les droits de douane, mais pas les subventions. La réduction des droits de douane, aussi envisagée par le cycle de Doha (donc pas effectuée à ce jour), n'est pas à l'ordre du jour de la ministérielle de Buenos Aires, à l'exception du mécanisme spécial de sauvegarde pour les PED dont nous n'allons pas discuter ici

### **Agriculture : programme de stockage permanent pour la sécurité alimentaire**

La Suisse n'a pas vraiment d'intérêts dans cette affaire. Elle soutient une solution permanente, pourvu qu'elle n'ait pas d'effet sur les échanges internationaux

Il s'agit de permettre aux PED d'acheter des céréales aux paysans pauvres (« agriculteurs à faible revenu, dotés de ressources insuffisantes ») à des prix déterminés – souvent supérieurs à ceux du marché – et de les revendre aux consommateurs pauvres à des prix inférieurs à ceux du marché. Lors de la ministérielle de Bali, en 2013, l'Inde avait obtenu que l'OMC accepte une « clause de paix » pour lui permettre de réaliser un programme d'aide alimentaire estimé à 20 milliards USD par an et censé fournir 5 kg de céréales par mois à toute personne nécessiteuse (2/3 de la population !).

La clause de paix était assortie d'une condition : trouver une solution permanente d'ici quatre ans, c'est-à-dire en 2017. Nous y sommes, mais les positions restent très éloignées, les Etats-Unis notamment y étant catégoriquement opposés

Pour Alliance Sud, il faut trouver une solution permanente.

---

<sup>8</sup> [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/agric\\_e/ag\\_modals\\_dec08\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/agric_e/ag_modals_dec08_e.htm)

## **Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)**

La Suisse et les Etats-Unis refusent de renouveler la fin du moratoire sur les plaintes en situation de non-violation de l'accord sur les ADPIC. Grâce à ce moratoire, la possibilité pour un pays de porter plainte contre un autre, même si aucun accord n'a été violé, ne s'applique pas à l'accord sur les ADPIC. Jusqu'à présent, ce moratoire a été renouvelé tous les deux ans, malgré l'opposition de la Suisse et des Etats-Unis, qui demandent la fin de ce moratoire pour éviter la prolifération de lois « frivoles » qui menaceraient la propriété intellectuelle.

Une fois de plus, la Suisse s'oppose à ce moratoire. Pour Alliance Sud, elle doit l'accepter car il facilite le transfert de technologies vers les PED. Comme les autres années, une solution pourrait être trouvée avant la conférence, la Suisse et les Etats-Unis devant se rallier à la majorité.

## **Facilitation des investissements**

Proposée par la Chine, le Brésil, la Russie, avec le soutien de quelques pays en développement - Argentine, Nigéria, Mexique, Pakistan, etc. Les pays industrialisés, dont la Suisse, y sont favorables. L'Inde et le Groupe africain s'y opposent. Les investissements sont l'une des « questions de Singapour » refusées par les pays en développement en 1996 et 2003 tant que le cycle de Doha n'est pas terminé. Les pays qui mettent cette proposition sur la table affirment qu'elle ne contiendrait pas de dispositif de règlement des différends investisseurs – Etats (ISDS), trop controversé. Malgré cela, les règles proposées sur la transparence et les réglementations intérieures pourraient poser un vrai problème aux PED, à commencer par le « prior comment », à savoir le droit accordé à toute multinationale étrangère de commenter tout projet de loi et de réglementation à l'avance.

Pour Alliance Sud, il ne doit pas y avoir de négociation sur la facilitation des investissements à Buenos Aires.

## **Discipline des subventions aux pêcheries**

Ce dossier ne concerne pas directement la Suisse, mais il est très important pour les pays en développement qui se retrouvent en concurrence avec des bateaux de pêche subventionnés par les pays industrialisés, qui détruisent les pêcheries et leurs moyens de subsistance. Le but est de contribuer à diminuer la surpêche et à prévenir le pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Sur ce dossier il n'y a pas vraiment de clivage Nord – Sud, mais une divergence entre les pays qui veulent supprimer les subventions (estimées à 14 – 20 milliards USD par an) (Etats-Unis, Pérou, Argentine, Norvège...), jugeant qu'elles contribuent à la surpêche et à la disparition des poissons et ceux qui nient ce lien et ne veulent pas les supprimer (Japon, Corée du Sud, Taiwan).

Pour Alliance Sud, il faut éliminer les subventions aux pêcheries qui contribuent à la surpêche et créent une concurrence déloyale pour les PED.

## **Conclusion**

La Suisse est concernée de près par trois sujets au moins qui vont être négociés à Buenos Aires : commerce électronique, disciplines des réglementations intérieures dans les services, élimination des soutiens internes en agriculture qui ont un effet de distorsion sur les échanges. Elle est favorable aux deux premiers et a une attitude défensive sur le troisième. Pour Alliance Sud, il ne devrait pas y avoir de négociations sur le commerce électronique et les réglementations intérieures à Buenos Aires - ni de négociations plurilatérales - car la plupart des PED – et surtout les pays les plus pauvres – s’y opposent, du moins tant que le cycle de Doha n’est pas terminé. En effet, ces deux dossiers limiteraient la marge de manœuvre dont ils ont besoin pour assurer leur développement et seraient une menace pour leur souveraineté (et pour celle des pays industrialisés !).

Quant à la limitation des soutiens internes en agriculture ayant un effet de distorsion sur les échanges, elle est prévue par le cycle de Doha donc, pour Alliance Sud, la Suisse doit y consentir. En effet, ces soutiens créent une concurrence déloyale qui nuit aux petits paysans des PED qui ne reçoivent pas de subventions.

Isolda Agazzi, Lausanne, 30 novembre 2017